

043-214300204-20231026-A\_2023\_449-AR Reçu le 07/11/2023

## ARRETE Nº A-2023-449 PORTANT ALIGNEMENT

Le Maire de BAS-en-BASSET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 111-6, L 421-1 et suivants, R 111-4, R 123-21, R 123-32-1, R 421-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 modifiée, définissant notamment le classement et les caractéristiques des voies communales,

Vu le Code la Voirie Routière et les articles L 112-1 et suivants et R 131-4 et suivant,

Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

Vu la demande formulée par CABINET GEOLIS Géomètre Expert – 2, Lotissement le Belvédère – 43600 SAINTE SIGOLENE.

Considérant qu'il convient de préciser l'alignement de la voie communale N°1 "route de la Loire", et la propriété cadastrée section AO 252 et AO 314.

## ARRETE

Article 1er - L'alignement de la voie communale N° 1 est défini au droit de la propriété du bénéficiaire, parcelle 252 et 314 section AO, selon la limite de fait correspondant aux points J à R d'une distance de 24.95 mètres telles que portées sur l'extrait de plan de division et de bornage ci-joint.

Article 2. - En application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à dater de sa notification au pétitionnaire.

Article 3. - Monsieur Le Maire, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BASen-BASSET sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Sous-Préfète d'Yssingeaux et notifié au pétitionnaire.

> BAS-en-BASSET, le 26 Octobre 2023 Le Maire,

> > G. JOLIVET

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notif

Devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND

Sur l'application « Télérecours Citoyens » ; www.telerecours.fr

Page | 1

R. BORY

2 Place de la Mairie 43210 BAS-EN-BASSET Tél: 04 71 66 72 37 Fax: 0471669482 contact@basenbasset.fr www.basenbasset.fr